

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE DERVAL**

<b>Dossier</b> N° PC 044 051 25 00051 déposé le <b>31/12/2025</b>	
<b>Demandeur: Représentant:</b>	SCI 4 M IMMO MARQUES Adelino
<b>Pour:</b>	la rénovation et l'extension d'une maison avec la création de 3 logements, ainsi que la rénovation et l'extension d'un garage
<b>Adresse du terrain:</b>	La Guimerais 44590 DERVAL

**REJET D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE  
délivré par le Maire  
au nom de la Commune**

**Le Maire de DERVAL :**

Vu la demande de permis de construire présentée le 31/12/2025, par la SCI 4 M IMMO, domiciliée 63 rue Jeanne de Belleville 35740 PACE

Vu l'objet de la demande :

- pour la rénovation et l'extension d'une maison avec la création de 3 logements, ainsi que la rénovation et l'extension d'un garage
- sur un terrain situé La Guimerais 44590 DERVAL
- pour une surface de plancher créée de 182 m<sup>2</sup>,

Vu le code de l'Urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal le 03/06/2022, modifié le 28/03/2025,

**CONSIDERANT :**

- Que la demande consiste en la rénovation et l'extension d'une maison avec la création de 3 logements, ainsi que la rénovation et l'extension d'un garage sur le terrain à l'adresse susvisée,
- Que le terrain d'assiette du projet est situé en zone Ub du PLU de la commune,
- Qu'un premier courrier de demande de pièces complémentaires vous a été notifié le 20/01/2026,
- Que les pièces fournies en date des 04/03/2026 et 13/03/2026, sont insuffisantes,
- Que le dossier n'a pas été complété dans le délai de 3 mois à compter de la date de notification de la demande des pièces, intervenue le 20/04/2026,

**ARRETE**

**Article 1 :**

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de DERVAL à la date du 20/04/2026, votre demande est **REJETEE**.

Il vous appartient de re-déposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

A DERVAL, le  
Pour le Maire  
l'Adjoint Délégué

21 AVR. 2026



Michel HORHANT

Date d'envoi au Préfet :	/ /	21 AVR. 2026
Cadre réservé à l'administration		
Date d'envoi au demandeur :	/ /	21 AVR. 2026
Date de réception par le demandeur :	/ /	21 AVR. 2026
Date d'affichage de l'arrêté en Mairie :	/ /	21 AVR. 2026
Date d'affichage de l'avis de dépôt de la demande :	31 / 12 / 25	21 AVR. 2026

*La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*